



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(VELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ.

**Absents excusés** : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Nicolas FARRÉ.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2023/02/5 - OBJET : convention de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc et le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-l'École.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de convention de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en vue de la coproduction de l'opéra « Cendrillon » de Jules Massenet ainsi que de l'accueil des spectacles « Contes et Légendes » du département danse du Conservatoire,

Considérant que la mise en place du partenariat pédagogique et artistique conclu entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (CRR) et la commune de Saint-Cyr-l'École pour le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-l'École est favorable au développement et au rayonnement culturel de la commune,

Considérant que ce partenariat a permis par le passé, en 2015 la création de l'opéra mythique, « Don Giovanni » de Mozart, ce spectacle ayant été présenté au public les 26 et 28 juin 2015 au Théâtre Gérard Philipe ; en 2017, la création et la coproduction durant la saison artistique 2016-2017 de l'opéra « Macbeth » ayant fait l'objet de représentations les 9 et 11 juin 2017 ; et du mimodrame « L'Histoire du soldat » dont la première représentation fut offerte le 10 janvier 2019 aux classes de collège, de CM1 et de CM2 du territoire de la CAVGP dans le même équipement culturel, ainsi que la représentation dans ce même lieu d'un spectacle de danse au travers des musiques de films produit par le département danse du CRR les 10 et 11 mai 2019,

Considérant l'intérêt de renouveler cette expérience en permettant la création en courte résidence de l'opéra « Cendrillon » dont les trois représentations, l'une étant destinée au public scolaire le 30 mars 2023, auront lieu au Théâtre Gérard Philipe,

Après avoir entendu l'exposé de Madame l'adjointe au Maire et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1 : Décide à l'unanimité** de conclure une convention de partenariat pédagogique et artistique avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la création, la mise en œuvre, la gestion et la présentation au public de l'opéra « Cendrillon » les 30 mars, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2023, suivi de deux représentations du spectacle de danse « Contes et Légendes » le 27 mai 2023 au Théâtre Gérard Philipe.

**Article 2 : Précise** que dans le cadre de la coproduction de l'opéra « Cendrillon », le Théâtre Gérard Philipe et ses régisseurs seront mobilisés durant 7 jours entre le 14 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2023, le montage et l'installation du spectacle étant assurés par les régisseurs du Théâtre, avec l'aide des régisseurs du Conservatoire.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 15 FEV. 2023  
et par publication en ligne le : 15 FEV. 2023

Saint-Cyr-l'École,  
le : 15 FEV. 2023

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

convention de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc et le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-l'École.

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/02/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/02/2023

---

**Numéro de l'acte :** 2023-02-5 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20230213-2023-02-5-DE

---

**Date de décision :** 13/02/2023

**Acte transmis par :** Nathalie DELAFOY-GAUMONT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture